VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 09 Octobre 2025

Délibération n°16
DEL 2025/075

OBJET :

Création de deux poteaux de défense incendie : Réajustement plan de financement au titre du Fonds Vert

Date de convocation : **02 octobre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 09 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : **Néant.**

Secrétaire de séance : **Mme LAVIT Michelle.**

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : **33**

Contre : **Néant.**

Abstention : **Néant**

La défense incendie est de la compétence du Maire et ce sujet est évidemment particulièrement important pour la sécurité de tous.

Après avoir procédé à un grand nombre de remise en état des poteaux de défense incendie défectueux, la commune de Graulhet souhaite poursuivre ses actions en renforçant la défense auprès de certains nouveaux équipements publics ou quartiers sous dotés.

Ceci permettra un meilleur fonctionnement de la défense incendie sur tout le territoire communal avec des conditions d'intervention optimales pour les pompiers ainsi qu'une sécurité accrue pour les riverains, commerces et entreprises.

Cette opération concerne deux poteaux incendie situés à l'intérieur de la ville de Graulhet.

Le premier site choisi est situé à l'angle de la rue des Tulipes et la rue des 4 saisons. Il serait ainsi situé à 70m des nouveaux Bassins d'Apprentissage Mobiles, un nouvel équipement accueillant un jeune public. Ce nouveau poteau permettrait également de renforcer la couverture du quartier de Crins 1, un secteur d'habitat collectif situé en QPV.

Le second site choisi est situé à l'angle de la rue du Maquis et de la rue Beauséjour, au cœur d'un quartier à l'habitat dense qui se révèle sous doté en équipements de défense incendie.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, du projet d'investissement intitulé « Création de deux poteaux de défense incendie » pour un montant estimé à 10 064 € TTC.

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT CREATION DE DEUX POTEAUX DE DEFENSE INCENDIE				
Dépenses subventionnables		**Recettes**		
Désignation	**Montant HT previsionnel**	**Financeurs**	**Montant sollicité HT**	**Taux**
Création de 2 poteaux de défense incendie	10 064	Fonds Vert	8 051	80%
		Total Subventions	8 051	80%
		Autofinancement	2 013	20%
Total Général	10 064	Total Général	10 064	100%

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR** — Le secrétaire de séance : **Michelle LAVIT**

MAIRIE DE GRAULHET (81) TARN

Déposée en Préfecture le : 20 OCT. 2025

Publiée le : 20 OCT. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »